Image not found or type unknown

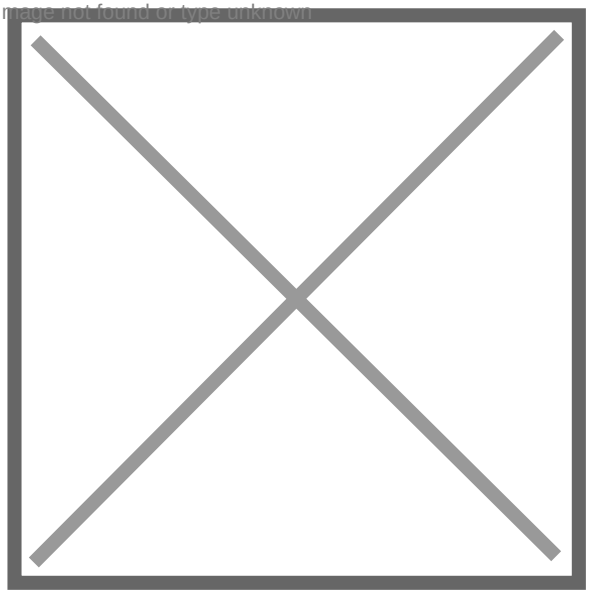

Copie servile de conditions générale d'utilisation

Par **fixinshell**, le **20/02/2012** à **15:27**

Bonjour,
Je suis attaqué par un avocat suite à une copie servile de CGU pour un réseau social.

Suite à sa demande de supprimer la page du préjudice, ce que j'ai immédiatement fait.

Il me réclame 3000€ de manque à gagner au titre de la rédaction des conditions générales de vente + 350€ de frais de constat d'huissier.

Pour l'huissier ok, mais 3000€ pour une TPE, c'est la clés sous la porte !!!
Ma question : est-il normale pour des CGU (dont la majorité des développeurs s'inspire de l'existant) de payer si chère une pratique si courante !?

Merci
Cordialement,

Par **chaber**, le **22/02/2012** à **07:19**

bonjour

Il appartient à la victime de prouver son préjudice;

Aviez-vous fait référence à votre citation?

Sachez que souvent les avocats demandent beaucoup et que les tribunaux restent dans une logique en réduisant leurs prétentions

A titre d'exemple une indemnité réclamée de 1 million d'euros pour copies illégales de films et reventes a été ramenée à 4000€

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés